

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples La Grave et Villar D'Arène

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Présents : Olivier FONS, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Michel GONNET, David LE GUEN

Excusée : Béatrice ALBERT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

Approbation du dernier compte-rendu du conseil à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à ce que soit rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention avec l'association espace nordique Pays de la Meije.
- Convention avec les mairies de La Grave et Villar d'Arène et la régie des remontées mécaniques des stations villages pour la refacturation des heures des agents.
- Navette stations : étude sur une extension de la période de circulation les mercredis, samedis, dimanches entre les vacances de Noël et février ?
- Judo : quid de la facturation en période de COVID-19.

Accord des membres du conseil.

REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que le Comité Technique a donné un avis favorable à la proposition de règlement intérieur en date du 29/09/2020. Il propose donc aux membres du conseil d'autoriser le Vice-Président et lui-même à signer ce règlement qui devient alors force réglementaire dans la collectivité.

Accord des membres du conseil. Un exemplaire du règlement sera donné à chaque agent du SIVOM et mis à la disposition des élus.

ESPACE NORDIQUE

Poste accueil / contrôle :

La candidature de Madame Sylviane BERTHET a été retenue pour la saison 2020/2021.

Convention avec l'association Espace Nordique Pays de la Meije :

Monsieur le Président rappelle le rôle de l'association Espace Nordique Pays de la Meije, et il propose, à l'instar du mandat précédent, de passer une convention d'animation et de gestion du site Espace Nordique Pays de la Meije. En contrepartie des missions qui lui sont confiées, le SIVOM s'engage à verser 5% du produit de la redevance perçue.

Accord des membres du conseil.

LOGICIEL DE FACTURATION

Un devis a été demandé à la société JVS-MAIRISTEM pour un logiciel de facturation permettant d'une part de se mettre en conformité avec la Direction Générale du Finances Publiques quant au paiement en ligne, et d'autre part des inscriptions en ligne directement par les familles pour tout le pôle « enfance » : cantine, périscolaire, activités...

Un accord de principe est donné. Des renseignements complémentaires doivent être pris quant à la possibilité de paramétrer en interne le logiciel avant accord définitif.

CONVENTION SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil la délibération 99/2.5 du conseil d'administration du SDIS 05 en date du 14 octobre 1999 autorisant les conventions bipartites employeurs de sapeurs-pompiers / SDIS.

Pour permettre une disponibilité opérationnelle, de formation et technique des agents Sapeurs-pompiers volontaires SPV, il convient de passer une convention avec le SDIS 05.

Les membres du conseil donnent leur accord pour une convention relative à la disponibilité opérationnelle, de formation et technique pour les agents concernés : Madame Fabienne Albert et Madame Noémie Faust.

CONVENTION PREVOYANT LE REMBOURSEMENT DES HEURES DES AGENTS

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la Trésorerie demande à ce qu'une convention soit passée entre le SIVOM et les collectivités – Etablissement publics suivants : maires de La Grave et Villar d'Arène et Régie des remontées mécaniques des stations villages prévoyant le remboursement des heures mensuelles effectuées pour leur compte.

Il rappelle que le SIVOM, dans le cadre de ses statuts, a la compétence gestion du personnel et qu'à ce titre, il procède à la gestion et au versement des paies de l'ensemble des agents. Chaque mois, le SIVOM tient un décompte des heures effectuées sur chaque structure et refacture, via un titre de recettes, les heures effectuées pour chacune d'entre elles. Il demande l'autorisation de signer la convention qui prévoit le remboursement mensuel de ces heures.

Accord des membres du conseil.

NAVETTE HIVERNALE

La navette fonctionnera pendant les vacances scolaires, sous réserve de l'annonce prochaine des mesures gouvernementales prises en raison de la crise sanitaire. Pas de circulation de la navette si les stations de ski ne sont pas autorisées à ouvrir. Les horaires seront diffusés en temps voulu.

JUDO

L'activité Judo s'est arrêtée en raison de la crise sanitaire. Il est décidé de ne pas revenir sur la convention qui lie le SIVOM et l'intervenant et de payer toutes les séances à Philippe. A contrario les familles ne seront pas facturées pour les séances non faites.

AFFAIRES DIVERSES

Néant.